PROGRAMME DE FORMATION

Le centre de formation est certifié par GLOBAL CERTIFICATION depuis le 20/12/2021 pour les formations SS3
Pour une durée de 3 ans sous le numéro OFA/0004

SS3 OPERATEUR DE CHANTIER - 1er RECYCLAGE

Le chef d'entreprise a l'obligation de former ses collaborateurs avant tous travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante et de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant, y compris dans le cas de démolition, appelés travaux de sous-section 3. La réussite à l'examen de cette formation permet d'exercer sur ce type de chantier

OBJECTIFS :
Mettre à jour les connaissances et compétences des opérateurs de chantier à la prévention du risque amiante

CONTENU DE LA FORMATION :
Evolutions réglementairesEvolutions techniques

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :
Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges, cas pratiques, mise en situation et apports théoriques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :
Pour valider la formation, il faut avoir réussi l'évaluation théorique (questionnaire à choix multiple) et l'évaluation pratique (entretien oral). Pour réussir l'évaluation théorique, le stagiaire doit valider au minimum 3 thèmes sur 5 et obtenir une note globale minimale (rattrapage en cas de validation de 2 ou 1 thème avec un nombre minimal de points. Pour réussir l'évaluation pratique, le stagiaire doit valider 3 thèmes (rattrapage en cas de validation de 2 thèmes seulement).

SANCTION VISÉE :
Attestation de compétences sous réserve de réussite aux examens théoriques et pratiques

MATÉRIEL :
En période de mesures sanitaires particulières, le stagiaire doit être muni de son propre masque adapté COVID-19.

RÉFÉRENCES :
Formation inscrite au répertoire spécifique RS6421 : Prévention des risques d'exposition à l'amiante pour les personnels opérateurs de chantier (travaux de sous-section 3). https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6421/

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :
Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du plan de retrait ou de confinement.

DURÉE, EFFECTIFS :
2 jours
10 stagiaires/session

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :
Certificat de réalisation de la formation

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :
Formateur certifié INRS / OPPBTP

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :
Voir le bulletin d'inscription

TARIF ET DÉLAIS D'ACCÈS :
550 € HT

Emilie Marquet
Responsable pédagogiqu



AMIANTE ET PLOMB FORMATION
Sémanet IV, 1 bis allée de la Combe 69380 LISSIEU - Tél. 09 81 26 34 43 – contact@ap-formation.com
SAS au capital de 10000 € – RCS 889 521 688 R.C.S. LYON – SIRET 88952168800016 – NAF 8559A - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17807 69 auprès du préfet de region Auvergne-Rhône-Alpes